Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 28 (1883)

Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cette partie de la frontière, nous désorganisons précisément les divisions qui les premières devraient être concentrées, tandis que, si nos carabiniers sont organisés en compagnies isolées, ayant leur lieu de rassemblement tout proche des passages que nous devons conserver, ils pourront les occuper sans coup férir et donner ainsi au commandant en chéf le temps de rassembler ses divisions et de les mobiliser selon ses projets.

On le voit, la thèse de notre auteur est des plus séduisantes au premier abord; cependant on peut y faire bien des objections. — Faut-il réellement des corps spéciaux pour occuper nos montagnes? N'est-ce pas plutôt la tâche de toute notre armée? En enlevant à nos bataillons de fusiliers leurs meilleurs éléments, en créant un corps qui aurait de suite aux yeux de tous, un prestige extraordinaire, apporterait-on un réel secours à la défense du pays? Quand on aurait recruté toutes les armes spéciales et encore en plus ces chasseurs de montagne, que resterait-il dans les bataillons de fusilier pour former le cadre d'officiers et de sous-officiers?

Tout autant de questions qui méritent une discussion sérieuse.

D'un autre côté, le goût des courses de montagne fait tous les jours des progrès : la splendide exposition du Club alpin à Zurich est là pour en rendre témoignage. Ne pouvons-nous pas affirmer que nos bataillons de fusiliers possèdent un très fort contingent d'hommes qui ont l'habitude de la montagne?

Est-il nécessaire, convenable, en Suisse, le pays classique des montagnes, de scinder l'armée en armée de plaine et armée de montagne?

La question mérite une sérieuse discussion et on ne peut que féliciter M. le colonel Kern d'être monté le premier à la tribune en faisant paraître la brochure dont nous avons essayé de donner un aperçu.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Afrique. — Le ministère français de la marine a reçu la nouvelle de la prise, par M. Savorgnan de Brazza, du village et de la baie de Loango. Le point de débarquement de l'expédition avaitété soigneusement tenu secret par M. de Brazza

Immédiatement au sud de la baie de Loango et séparée par un petit cap, la Pointe-Indienne, se trouve la baie de Punta-Negra, où M. de Lestours, lieutenant de M. de Brazza, s'est fortement établi, il y a quelques semaines.

La prise de possession des baies de Punta-Negra et de Loango situées entre l'embouchure de l'Ogoué et celle du Congo, sont les deux principaux points d'attérissement de cette partie de la côte. Il est probable que M. de Brazza s'établira fortement dans ces positions, dont il fera la base de ses opérations futures.